

	Profil de poste IDE Hospitalisation Complète Service de psychiatrie et santé mentale adulte	Dernière modification le : 28/12/2023
---	--	--

1. IDENTIFICATION DU POSTE

Grade/métier : Infirmier(e) diplômé(e) d'état

Liaisons hiérarchiques :

Cadre de santé

Cadre de Pôle de psychiatrie et santé mentale

Directeur de soins - Coordonnateur général des soins

Liaisons fonctionnelles

Médecin responsable de l'unité d'hospitalisation de semaine

Médecin chef de service

2. HORAIRES de TRAVAIL

Quotité de travail : 100%

Horaires : Variable en 12h (6h45-18h45, 9h15-21h15).

3. PRESENTATION DU SERVICE

Les unités d'hospitalisation complète comprennent 20 lits et une CSI chacune, ainsi que des espaces d'apaisement. Elles font partie intégrante du département adulte du pôle de psychiatrie et santé mentale composé également de CMP, d'HDJ, de CATT, d'un foyer post cure, d'un service de Soins Intensifs à Domicile, d'équipes mobiles et d'une plateforme de remédiation cognitive et réhabilitation psychosociale.

L'équipe pluridisciplinaire se compose : d'IDE, d'une éducatrice spécialisée, d'une psychomotricienne, d'un ergothérapeute, de psychologues, d'aides-soignants, d'ASH, d'un MSP et de travailleurs sociaux.

4. ACTIVITES

Missions générales

L'infirmier(e) réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins de nature préventive, ou curative, visant à promouvoir, maintenir ou restaurer la santé, en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques. Il collabore à la réflexion et à l'élaboration des projets de soins, et participe à la vie institutionnelle.

L'infirmier participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers.

Missions permanentes

- Participe à l'accueil du patient, mène un entretien infirmier pour recueillir les données cliniques de la personne hospitalisée et de son entourage,
- Participe à la rédaction, à la mise en œuvre, et à l'évaluation du projet de soins.

	PROFIL DE POSTE IDE Hospitalisation Complète Service de psychiatrie et santé mentale adulte	Dernière modification le : 28/12/2023
Emetteur : C. Richardot		2/2

- Organise des soins relationnels, médicamenteux, techniques et assure la bonne tenue du dossier de soins,
- Préviens les situations d'urgence et prend des initiatives pour prévenir les risques de violence ou de passage à l'acte par la médiation et l'apaisement,
- S'inscrit dans le parcours de soin en lien avec l'ensemble des structures extra hospitalières
- Surveille et dispense des soins aux patients en chambre d'isolement et vise à la prévention des risques,
- Prépare, distribue, vérifie et assure la traçabilité de l'administration des traitements. Il observe et signale les effets thérapeutiques, les effets secondaires des médicaments,
- Assure la couverture des besoins alimentaires et hydriques en toute situation. Il encadre le repas et assure par sa présence l'identification rapide des comportements à risque pour une prévention et prise en charge adaptée. Il veille à la conformité des alimentations spécifiques dans le respect des programmes de soin nutritionnel définis,
- Participe aux transmissions permettant d'assurer la continuité des soins, assiste aux réunions cliniques et aux réunions de synthèse,
- Elabore, et met en place des programmes d'éducation thérapeutique,
- Met en place des médiations en groupe ou en individuel servant de support à la relation,
- Participe aux visites à domicile, sorties thérapeutiques et rapatriement de patient du secteur d'hospitalisation,
- Déclare les événements indésirables qu'il constate en utilisant les outils en vigueur sur l'établissement ; se forme à la gestion des risques et à la qualité de la prise en charge.

5. QUALITES REQUISES

- Sens du travail en équipe pluridisciplinaire,
- Capacité relationnelle, d'écoute, de disponibilité et d'empathie,
- Capacité d'observation, d'analyse, d'initiative, d'adaptation et de créativité.

6. PRE REQUIS / FORMATION

Diplôme d'Etat d'Infirmier,

Inscription au tableau de l'Ordre National des Infirmiers (article L. 4311-15 du code de la santé publique),

Permis B et expérience en psychiatrie souhaitée.

7. RISQUES

Patients en situation de souffrance psychique

Charge mentale

Validation : F. Billaut, DRH et P. Gérard, directrice des soins CGS